

Nature de l'acte : 3.3

**DECISION N° 2026 76**

Mis en ligne le 17.04.26  
Transmis le 17.04.26

**CONTRAT DE PRÊT À USAGE GRATUIT DE PARCELLES AGRICOLES À MADAME MICHELLE DULOUT, AGRICULTRICE (AVRIL-JUILLET 2026)**

Le Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code civil, notamment les articles 1875 et suivants relatifs au contrat de prêt à usage,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, notamment le 1°) 5°), par lequel le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de décider de « la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant d'une part la volonté de la ville de Lourdes de mettre à disposition des agriculteurs du territoire des terrains agricoles,

Considérant d'autre part l'intérêt de Madame Michelle DULOUT, agricultrice à Lézignan, pour la fauche de l'herbe et le pâturage des animaux, et sa demande datant du 27 mars 2026

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De consentir la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle suivante à Mme Michelle DULOUT, pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, à savoir :

Commune	Section	Parcelle	Désignation	Surface
Lourdes	CV	0395	Terrains SOPIC	5 435 m <sup>2</sup>

**ARTICLE 2 :**

De signer un contrat de prêt à usage entre la ville de Lourdes et Mme Michelle DULOUT correspondant à la mise à disposition du terrain cité dans l'article 1<sup>er</sup>, pour la fauche de l'herbe et le pâturage des animaux.

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise au contrôle de légalité.



Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 31 mars 2026

Le Maire de Lourdes,



Thierry LAVIT

